



Syndicat
Intercommunal
d'Études
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
27 mars 2023

Date de la séance :
4 avril 2023

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 6
(Pouvoirs)
Total votants : 27**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°08/2023

Séance du 4 avril 2023 à 19H00

L'an deux mil Vingt-trois, le 4 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD

Présents : -

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE

Présents : Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. MAJIC (Suppléant de M. DA SILVA), M. DJIGO, Mme DUPRE, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. TAUPIN-GARDIN, M. VOURIOT

VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION

Présents : M. AFFRE, M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. CHEVALIER L., M. GAILLARD, Mme GALLET, M. GARROUSTE, M. MARSAUD,

EXCUSES

Mme BONNOT, Mme CHEVALLIER, M. DA SILVA, Mme DUTARTRE, Mme GBIORCZYK, M. KOLOPP, M. LE RUDULIER, M. MASSON, Mme PETITOT, M. PUCCINELLI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame PETITOT à Monsieur COLAISSEAU
Pouvoir de Madame DUTARTRE à Monsieur VOURIOT
Pouvoir de Madame CHEVALLIER à Monsieur TAUPIN-GARDIN
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD
Pouvoir de Monsieur POTTIER à Monsieur JAHIER
Pouvoir de Monsieur MASSON à Monsieur L. CHEVALIER

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DIT que le résultat global de clôture de **449 840,89 €** établi par le receveur du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée concorde avec celui du compte administratif,

PRECISE que les restes à réaliser 2022 sont d'un montant de **61 259,98 €**,

APPROUVE le compte de gestion 2022 du receveur,

DONNE quitus sur la gestion des comptes 2022 du comptable public.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT

